



Nations Unies

Commission de la science et de la technique au service du développement

**Rapport sur la sixième session
(5-9 mai 2003)**

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2003
Supplément N° 11**

Conseil économique et social

Documents officiels, 2003

Supplément N° 11 (E/2003/31-E/CN.16/2003/6)

**Commission de la science
et de la technique au service
du développement**

**Rapport sur la sixième session
(5-9 mai 2003)**



Nations Unies • New York, 2003

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Résumé

À sa sixième session, la Commission de la science et de la technique au service du développement a examiné cinq questions de fond. Elle a notamment examiné un rapport du Secrétaire général sur le thème principal de la session, intitulé « Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique ». Les autres grands points inscrits à son ordre du jour étaient : la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa cinquième session; les rapports de pays sur les technologies de l'information et de la communication; le budget de la Commission; et les activités de coordination de la Commission dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.

Ont participé à la session d'éminentes personnalités, notamment José María Figueres, Président de l'Équipe spéciale sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) des Nations Unies, ancien Président du Costa Rica, Montasser Ouaili, Secrétaire d'État à l'informatique et à l'Internet (Tunisie), Marc Furrer, Secrétaire d'État et Directeur de l'Office fédéral suisse des communications, et Calestous Juma, Coordonnateur du Groupe d'étude chargé des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la science, à la technologie et à l'innovation.

La Commission a débattu les travaux de ses trois groupes d'étude, qui avaient examiné le thème principal sous ses divers aspects. Les représentants ont en particulier fait l'éloge des indices de développement des TIC, à paraître, mis au point par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) en collaboration avec elle, et qui mesuraient la connectivité, l'accès aux TIC, l'utilisation des TIC et le cadre directif dans 200 pays et territoires environ en les classant en trois catégories selon qu'ils : « progressent », « se maintiennent » ou « sont à la traîne ». L'étude a montré, que tandis que la plupart des pays d'Afrique et d'Asie de l'Est appartenaient à la dernière catégorie, l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et un certain nombre de pays d'Asie du Sud-Est se rangeaient dans la première. La Commission avait également analysé la fracture numérique eu égard à l'inégalité dans la répartition des équipements informatiques et du nombre d'internautes dans les pays. Les résultats indiquaient qu'à l'exception de la téléphonie mobile, la fracture numérique continuait de s'élargir. Les technologies plus récentes telles que l'Internet étaient plus inégalement réparties que les anciennes, telles que la téléphonie à ligne fixe. L'écart étant plus faible en ce qui concerne la téléphonie mobile, la possibilité de brûler des étapes technologiques pour combler la fracture numérique était plus grande.

On s'est accordé pour admettre que si les technologies de l'information et de la communication offraient toute une gamme de possibilités, elles créaient aussi de nouvelles difficultés aux pays dont les capacités technologiques, les compétences et l'infrastructure d'appui n'étaient pas suffisamment développées, et qu'il n'était possible d'acquérir la technologie et la compétitivité que lorsque celles-ci reposaient sur une politique centrée sur le renforcement des capacités nationales en vue de l'absorption et de l'acquisition de ladite technologie. De l'avis général également,

tous les pays avaient besoin d'une stratégie nationale à long terme pour développer les TIC et en élargir la diffusion. À cet égard, la Commission a été invitée à développer davantage son outil de mesure dans le domaine des TIC et d'étudier la possibilité de mener une évaluation des besoins à l'intention des pays intéressés, en particulier les pays moins avancés, afin de les aider à formuler/actualiser les stratégies et les plans d'action nationaux pour les TIC.

Après examen de tous les points de l'ordre du jour, la Commission a adopté une résolution sur les principaux points examinés lors de la sixième réunion et en a recommandé l'adoption au Conseil économique et social.

Dans la résolution intitulée « Science et technique au service du développement », la Commission a décidé que la question de fond au centre de ses travaux durant la période intersessions 2003-2004 serait « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs du Millénaire pour le développement ». Lorsqu'elle entreprendrait ses travaux sur le thème, la Commission aurait en vue les mesures et politiques propres à : a) améliorer le cadre directif de l'application de la science et de la technique au développement en identifiant les risques et les avantages potentiels des nouvelles technologies et des technologies naissantes; b) renforcer la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans les pays en développement ainsi que les réseaux scientifiques internationaux; c) renforcer les institutions d'appui technologique et les mécanismes consultatifs scientifiques et encourager la collaboration internationale à l'appui de la recherche dans les domaines laissés pour compte; et d) promouvoir un accès universel à un coût abordable à l'Internet et établir des partenariats stratégiques dans le domaine de la science et de la technique au service du développement et du renforcement des capacités en vue de la compétitivité. Toutes les entités du système des Nations Unies travaillant dans ces domaines ont été invitées à collaborer et à faire des apports aux travaux de la Commission sur son thème principal.

Dans la résolution, il est également recommandé à la Commission de tenir compte de la nécessité d'intégrer suffisamment et systématiquement les sexes dans tous ses programmes et d'améliorer sa collaboration avec le Conseil consultatif pour les sexes. Il y a été par ailleurs pris note du rapport du groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier les mesures concrètes tendant à renforcer le rôle joué par la Commission et sa participation à la formulation des recommandations et à la prise des décisions concernant les questions scientifiques et techniques dans le système des Nations Unies.

La Commission a également recommandé au Conseil économique et social d'adopter une décision fixant la durée de ses sessions ordinaires à une semaine.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projet de résolution	1
B. Projets de décision.....	4
1. Contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement au débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré au développement rural.....	5
2. Durée des sessions futures de la Commission de la science et de la technique au service du développement.....	5
3. Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la septième session de la Commission	5
C. Décisions portées à l'attention du Conseil.....	6
Décision 6/101. Rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des groupes d'étude de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur le développement technologique et le renforcement des capacités dans une société numérique	6
Décision 6/102. Rapport du groupe de travail à composition non limitée de la Commission.....	6
II. Thème de fond : Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique	7
III. Note détaillée sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa cinquième session	12
IV. Présentation de rapports de pays sur les politiques en matière de technologie et d'innovation	15
V. Budget de la Commission	16
VI. Fonctionnement de la Commission, y compris son rôle en ce qui concerne la coordination des activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.....	17
VII. Élection du Président et des autres membres du Bureau pour la septième session de la Commission.....	22
VIII. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la septième session de la Commission	23
IX. Questions diverses	24
X. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session	28

XI.	Organisation de la session	29
A.	Ouverture et durée de la session	29
B.	Participation.....	29
C.	Élection du Bureau	29
D.	Ordre du jour et organisation des travaux	30
E.	Documentation.....	30
Annexes		
I.	Participation.....	32
II.	Documents dont la Commission était saisie à sa sixième session	34
III.	Résumé de la réunion tenue par les bureaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et le Conseil économique et social	35

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de résolution

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution ci-après :

Science et technique au service du développement*

I.

Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique

Le Conseil économique et social,

Se félicitant des travaux menés par la Commission de la science et de la technique au service du développement sur le thème « Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique », et notant les conclusions dégagées qui indiquent entre autres ce qui suit :

a) Les technologies de l'information et de la communication (TIC) donnent de nouvelles possibilités de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté, de la médiocrité des communications, de la stagnation économique et de la dégradation de l'environnement. Mais elles créent aussi de nouvelles difficultés, en particulier aux pays dont les capacités technologiques, les compétences et l'infrastructure d'appui ne sont pas suffisamment développées;

b) La diffusion des TIC dans le monde est extrêmement inégale. Bon nombre de pays en développement ont de grandes difficultés à accéder aux TIC et à les utiliser efficacement compte tenu des insuffisances de l'infrastructure de télécommunication, des compétences en matière informatique et du cadre réglementaire;

c) Les TIC joueront un rôle de plus en plus important dans le développement. La plupart des pays en développement ne sont pas en mesure de concurrencer les pays industrialisés à la pointe de l'innovation. Le moyen le plus efficace de perfectionner les compétences technologiques des pays en développement est donc d'acquérir des techniques existantes auprès des pays industrialisés. L'expérience des pays qui ont connu un essor économique donne à penser que l'investissement étranger direct joue un rôle crucial dans le transfert de technologie vers les pays en développement;

d) De simples transferts ou importations de nouvelles technologies par le biais de l'investissement étranger direct ou d'autres moyens ne garantissent pas l'acquisition de technologie. Afin de renforcer la capacité d'acquérir et de maîtriser la technologie, il est essentiel que les gouvernements mettent en valeur les

* Pour l'examen de la question, voir chap. II.

ressources humaines et instaurent des politiques et des réglementations à long terme qui soient crédibles et mieux ciblées, afin d'encourager un transfert international dynamique ainsi qu'une diffusion et un développement efficaces de la technologie;

e) Afin de faciliter et de promouvoir l'utilisation des TIC dans les pays en développement, il faut renforcer le partenariat entre les gouvernements, le secteur privé, les institutions universitaires et les organisations non gouvernementales;

Tenant compte de l'appel lancé dans la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu en 2000 afin que les membres de la communauté internationale oeuvrent en coopération pour remédier au clivage numérique et faciliter le « rattrapage numérique »,

Décide de recommander à l'examen des gouvernements, de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de la communauté internationale les mesures ci-après :

1. Les gouvernements sont encouragés à prendre les mesures suivantes :

a) Utiliser les outils de mesure élaborés par la Commission afin d'évaluer les progrès réalisés dans le développement des TIC et mettre en place des mécanismes comprenant toutes les parties prenantes permettant d'examiner, d'évaluer et d'analyser en permanence les stratégies, programmes et projets dans le domaine des TIC, notamment des stratégies tendant à attirer plus facilement l'investissement étranger direct dans ce domaine;

b) Accélérer les investissements dans le renforcement des capacités humaines dans le domaine des TIC et promouvoir les compétences en matière informatique et l'éducation permanente;

c) Renforcer l'infrastructure matérielle et institutionnelle afin de faciliter le développement des TIC et accroître l'efficacité et la transparence grâce à la gouvernance électronique;

d) Concevoir des initiatives visant à renforcer l'infrastructure des TIC au niveau régional;

e) Élaborer des stratégies visant à faciliter l'accès aux équipements et aux logiciels des TIC et à en abaisser le coût en adoptant des incitations fiscales et en encourageant un développement accru et l'utilisation de logiciels gratuits et dont le code source est librement réutilisable;

f) Adopter des approches novatrices mettant l'accent sur une infrastructure commune, des installations publiques d'accès et l'utilisation d'intermédiaires et d'autres services pour nouer des relations avec des utilisateurs qui ne sont pas toujours alphabétisés;

g) Mettre au point un cadre réglementaire qui contribue au développement de l'infrastructure et accélérer la mise en place de technologies appropriées et économiques;

h) Favoriser l'adoption de mesures durables visant à garantir la maîtrise et l'adaptation des technologies en créant des unités locales de recherche - développement et/ou en renforçant les unités existantes, en encourageant l'investissement étranger direct à forte intensité technologique et la collaboration

dans le domaine de la recherche-développement entre les investisseurs étrangers et les institutions de recherche locales;

i) Élaborer des stratégies pour étoffer les fonds documentaires existant dans les langues locales, y compris les applications logicielles, et intégrer les médias traditionnels - presse écrite, télévision et radio - aux médias électroniques;

2. La communauté internationale est invitée à :

a) Promouvoir l'établissement de données plus adaptées pour ce qui est des indicateurs du développement technologique, en sachant que de nombreux pays en développement, qui ont généralement un secteur non structuré important, manquent de données, ce afin que davantage d'indicateurs du développement technologique et d'indices de développement des TIC puissent être mis au point;

b) Demander à ce que les pays en développement bénéficient d'une plus grande flexibilité dans le cadre des règles internationales découlant par exemple de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce;

3. La Commission de la science et de la technique au service du développement est invitée à :

a) Collaborer étroitement avec le Groupe d'étude sur les TIC afin de parvenir à un échange accru d'informations et à une coordination plus active des activités menées dans le domaine des TIC, de contribuer, ce faisant, au Sommet mondial sur la société de l'information et de mettre à jour sa publication intitulée « Knowledge Societies: Information Technologies for Sustainable Development », afin de faire prendre conscience des faits nouveaux survenus récemment dans le domaine des TIC;

b) Jouer, au sein du système des Nations Unies, un rôle plus actif s'agissant d'analyser et de promouvoir les applications de la science et de la technique au service des objectifs du Millénaire pour le développement, et de formuler des recommandations dans ce domaine;

c) Veiller à ce que le Réseau sur la science et la technique au service du développement¹ se développe et devienne une passerelle interinstitutions pour les activités menées dans le domaine de la science et de la technique, qui relie également les réseaux d'information technologique régionaux, sous-régionaux et interrégionaux au réseau susmentionné;

d) Collaborer avec la CNUCED afin de développer son outil de mesure dans le domaine des TIC, en promouvoir l'utilisation par les autres organismes compétents des Nations Unies et envisager la possibilité de mener des évaluations des besoins dans le domaine des TIC à l'intention des pays en développement intéressés, en particulier les pays les moins avancés, afin de les aider à formuler/actualiser les stratégies et les plans d'action nationaux pour les TIC.

¹ <<http://www.unctad.org/stdev>>

II **Nouveau thème de fond et autres activités**

Le Conseil économique et social

Se félicite du choix du thème « Mettre les applications de la science et de la technique au service des objectifs du Millénaire pour le développement » pour les travaux de la Commission au cours de la période intersessions 2003-2004. Lorsqu'elle entreprendrait ses travaux sur ce thème, la Commission est invitée à analyser les politiques et mesures propres à :

- a) Améliorer le cadre directif de l'application de la science et de la technique au développement en identifiant les risques et les avantages potentiels des nouvelles technologies et des technologies naissantes;
- b) Renforcer la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans les pays en développement ainsi que les réseaux scientifiques internationaux;
- c) Renforcer les institutions d'appui technologique et les mécanismes consultatifs scientifiques; renforcer les capacités humaines; identifier les nouvelles technologies et applications; et encourager la collaboration internationale à l'appui de la recherche dans les domaines laissés pour compte;
- d) Promouvoir un accès universel à un coût abordable à l'Internet et établir des partenariats stratégiques dans le domaine de la science et de la technique au service du développement et du renforcement des capacités en vue de la compétitivité.

Toutes les entités du système des Nations Unies travaillant dans ces domaines sont invitées à collaborer et à faire des apports aux travaux de la Commission sur son thème principal.

III **Renforcer les activités de coordination de la science et de la technique au service du développement dans le système des Nations Unies**

Le Conseil économique et social,

Notant avec satisfaction les travaux menés par le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes, y compris aux niveaux régional et national,

Demande à la Commission de tenir compte de la nécessité d'intégrer suffisamment et systématiquement les sexes dans tous les programmes et d'améliorer sa collaboration avec le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes.

B. Projets de décision

2. La Commission de la science et de la technique au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

Projet de décision I

Contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement au débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré au développement rural*

Le Conseil économique et social, lors de son examen au débat de haut niveau consacré au développement rural, prend note de la contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement à la question, que ladite commission a traitée au titre du thème de fond de sa cinquième session en 2001 intitulé « Renforcement des capacités nationales dans le domaine des biotechnologies » et résumée dans son rapport²; lors de ses travaux au titre du thème susmentionné, la Commission a examiné les possibilités offertes et les défis posés par les biotechnologies nouvelles et naissantes et a souligné la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine des biotechnologies au service du développement rural, notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la productivité agricole, de la santé et de la viabilité écologique.

Projet de décision II

Durée des sessions futures de la Commission de la science et de la technique au service du développement**

Le Conseil économique et social, rappelant le paragraphe 7 a) v) de l'annexe de la résolution 46/235 de l'Assemblée générale en date du 13 avril 1992 et les résolutions 1998/46 et 2002/37 du Conseil économique et social en date du 31 juillet 1998 et du 26 juillet 2002, respectivement, décide que la durée des sessions ordinaires de la Commission sera d'une semaine.

Projet de décision III

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de la septième session de la Commission***

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa sixième session;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation ci-après de la septième session de la Commission.

Ordre du jour provisoire et documentation de la septième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Thème de fond : « Mettre la science et la technique au service des objectifs du Millénaire pour le développement »

* Pour l'examen de la question, voir chap. IX.

** Pour l'examen de la question, voir chap. XI.

*** Pour l'examen de la question, voir. chap. X.

² Voir E/2001/31, chap. II, par. 18 à 26.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

3. Note sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa septième session ordinaire.

Documentation

Note du Secrétariat

4. Présentation de rapports de pays.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la huitième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la huitième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa septième session.

C. Décisions portées à l'attention du Conseil

3. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission de la science et de la technique au service du développement, sont portées à l'attention du Conseil économique et social :

Décision 6/101

Rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des groupes d'étude de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur le développement technologique et le renforcement des capacités dans une société numérique

À sa 9^e séance, le 9 mai 2003, la Commission de la science et de la technique au service du développement a pris note du rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux de ses groupes d'étude sur le développement technologique et le renforcement des capacités dans une société numérique³.

Décision 6/102

Rapport du groupe de travail à composition non limitée de la Commission

La Commission de la science et de la technique au service du développement prend note du rapport de son groupe de travail à composition non limitée, et décide d'en intégrer le texte dans son rapport final⁴.

³ E/CN.16/2003/2.

⁴ Pour le texte, voir chap. VI.

Chapitre II

Thème de fond : Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique

1. La Commission a examiné le point 2 de son ordre du jour à ses 1re, 2e, 3e et 9e séances, tenues les 5, 6 et 9 mai 2003. Elle était saisie du rapport de synthèse des groupes d'étude de la Commission sur le développement technologique et le renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique (E/CN.16/2003/2).

2. À ses 2e et 3e séances, les 5 et 6 mai, la Commission a tenu un débat sur ce thème.

3. À la 1re séance, le 5 mai, le Chef de la section de la science et de la technologie de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.

4. À la 2e séance, le 5 mai, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Inde, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de l'Autriche, de la République islamique d'Iran, du Soudan, du Maroc, des Philippines, de la Jamaïque, de la Roumanie, du Cameroun, du Chili, du Brésil, de la Chine, de la Turquie, de l'Algérie et de l'Éthiopie ainsi que par les observateurs de l'Angola, de Cuba et de l'Ouganda.

5. À la 3e séance, le 6 mai, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Inde, de l'Allemagne, du Brésil, de la République islamique d'Iran, du Cameroun et du Chili ainsi que par les observateurs de l'Égypte et de la Croatie.

Résumé du débat général, établi par le Président

6. L'importance que revêt la technologie pour le développement économique et social est établie depuis longtemps. C'est vrai en particulier des technologies de l'information et des communications (TIC) qui, dans la mesure où concernant les infrastructures, interviennent dans toutes les activités économiques. Les TIC ont des applications très variées, puisqu'elles élargissent l'accès à l'information, constituent un puissant vecteur de communication et offrent de nouvelles possibilités pour améliorer les processus de production dans l'industrie ainsi que dans d'autres activités économiques et sociales. Cependant, la recherche, l'innovation et les moyens technologiques restent en grande partie concentrés dans un nombre restreint de pays. De nombreux pays en développement se retrouvent de plus en plus marginalisés en raison de l'insuffisance de leurs capacités d'innovation et d'intégration des nouvelles technologies dans leurs secteurs industriels.

7. C'est sur ce constat que la Commission de la science et de la technique au service du développement a décidé que le « développement technologique et le renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique » serait le thème de fond principal de sa sixième session, une attention particulière devant être accordée aux TIC en tant que technologies ayant un impact mondial, de larges applications et un potentiel croissant. Pour examiner ce thème, la Commission a créé trois groupes d'étude composés de membres de la Commission et d'autres experts qui ont analysé les trois principaux thèmes suivants : a) mesure et

indicateurs du développement technologique; b) rôle de l'investissement étranger direct dans le transfert de technologie et dans le renforcement des capacités nationales dans le domaine des TIC; c) orientations pour le développement des TIC dans les pays en développement.

8. La Commission a élaboré des indicateurs du développement technologique, mesurant les investissements en recherche-développement, les ressources humaines et les résultats à l'exportation. Pour établir les indicateurs du développement des TIC, on a utilisé près de deux fois plus de pays. Les indicateurs établis par la Commission et la CNUCED ont permis d'évaluer le niveau de connectivité, l'accès aux TIC et le niveau de leur utilisation, ainsi que le cadre directif existant.

9. L'étude de l'étalonnage a permis d'analyser les résultats obtenus par région et par revenu afin de dégager des tendances et de distinguer les pays qui sont « à la traîne » de ceux qui « se maintiennent » et de ceux qui « progressent ». Si l'on généralise, les pays d'Afrique et d'Asie du Sud-Est sont considérés « à la traîne », l'Amérique latine et les pays en transition « se maintiennent » alors que les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et quelques pays d'Asie du Sud-Est « progressent ».

10. À l'aide du coefficient Gini, qui permet de mesurer les inégalités, la Commission a également analysé et mesuré la fracture numérique du point de vue des inégalités dans la répartition du matériel (hôtes Internet, ordinateurs, lignes fixes, téléphonie mobile) et des utilisateurs de l'Internet dans les pays. Les résultats ont montré que les technologies plus récentes telles que l'Internet (hôtes Internet) étaient réparties de manière plus inégale que les technologies plus matures, telles que les lignes téléphoniques fixes. Les données recueillies ont également montré que les inégalités étaient moins fortes en ce qui concerne la téléphonie mobile, indiquant de meilleures chances de bond en avant qui réduirait la fracture numérique. De manière générale, la diffusion des TIC reste néanmoins très inégale dans le monde. Pour surmonter les problèmes que cela crée, les pays devront déployer des efforts concertés, appuyés par la communauté internationale – organismes des Nations Unies, organisations non gouvernementales, instituts de recherche et milieux universitaires.

11. On a évalué l'expérience de différents pays en développement dans la création de capacités en matière de TIC afin d'identifier les politiques qui portent leurs fruits et celles qui ne marchent pas. La Commission a également tenté de comprendre les raisons des succès et des échecs et de tirer de ces expériences des enseignements dont on pourrait recommander l'application ailleurs.

12. Même si le coût d'utilisation des TIC reste élevé pour la plupart des pays en développement, le coût de l'inaction pourrait être bien plus élevé. Les pays en développement en sont à des étapes différentes dans l'édification d'une société du savoir à l'appui de leurs objectifs de développement. L'utilisation des TIC au service du développement permet de réduire certaines disparités dans la répartition des revenus et dans la qualité de vie.

13. Les TIC pourraient rénover, restructurer et réorganiser radicalement les méthodes de travail ce qui pourrait, au bout du compte, entraîner la transformation des secteurs dans lesquels elles sont utilisées. Il est intéressant de noter en particulier leurs incidences sur le travail en réseau et les partenariats dans le domaine de la recherche et sur les réseaux de coopération entre les parties

prenantes : les TIC peuvent ainsi modifier les méthodes de recherche et d'enseignement en permettant les interactions et les échanges de connaissances entre les groupes. Tout donne à penser que nous ne faisons encore qu'entrevoir les possibilités des TIC, et que les méthodes de collaboration en réseau sont appelées à continuer à se développer au fur et à mesure que l'on découvre de nouveaux moyens de communiquer, de dialoguer et de travailler.

14. Il convient de renforcer le partenariat faisant intervenir les secteurs public et privé ainsi que les milieux universitaires pour aborder certaines des questions relatives à l'utilisation et à la diffusion des TIC, les restrictions et les obstacles, ainsi que les mesures qui pourraient faciliter et favoriser l'utilisation des TIC. Les différents acteurs, notamment les gouvernements, les secteurs public et privé, les institutions universitaires et les organisations non gouvernementales devraient coopérer avec leurs homologues dans les pays en développement et les pays en transition en vue de leur faciliter l'accès aux TIC et de favoriser l'utilisation, la production et le développement de ces technologies. Les organismes concernés des Nations Unies devraient aider les pays en développement à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies nationales et des plans d'action en matière de TIC.

15. Dans le rapport de synthèse¹ sur le développement technologique et le renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique, qui récapitule les travaux de la Commission pendant l'intersession 2001-2003, on note que, quand bien même les TIC offrent de nouvelles possibilités, elles créent aussi de nouvelles difficultés pour les pays dont les capacités technologiques, les compétences et l'infrastructure d'appui ne sont pas suffisamment développées. En outre, l'acquisition de technologies ne peut réussir que si elle s'appuie sur des politiques favorisant la mise en valeur des ressources humaines et le transfert et la diffusion de la technologie. Il faudrait par ailleurs renforcer le partenariat entre les secteurs public et privé, et entre les gouvernements et les organismes concernés des Nations Unies. Diverses recommandations adressées aux gouvernements, à la Commission et aux organismes des Nations Unies, ont été formulées en vue d'aider les pays en développement à accéder aux nouvelles technologies, en particulier les TIC, et à les intégrer.

16. L'investissement étranger direct (IED) constitue probablement le moyen le plus répandu, et d'une certaine manière le plus efficace, pour le transfert de technologie. Lorsqu'il s'appuie sur un cadre directif approprié, l'IED peut relever le niveau technologique du pays d'accueil, par le biais des moyens technologiques plus avancés des filiales étrangères et de leurs liens avec les entreprises locales et de l'effet de contagion qui en résulte. L'IED pourrait aussi donner la possibilité d'apprendre des techniques de production et de gestion plus avancées et d'améliorer l'accès au marché mondial.

17. De l'avis général, si les TIC offrent un large éventail de possibilités, elles ont aussi aggravé la fracture numérique entre pays développés et pays en développement. Pour la réduire, la coopération entre ces groupes de pays et au sein des pays est nécessaire. L'expérience du Chili est illustrative de l'importance de la coopération bilatérale où des sources potentielles de technologie ont été définies et choisies pour des partenariats. Il a été suggéré de dresser un inventaire des initiatives et programmes pour faciliter l'accès des pays en développement aux TIC, et la recommandation concernant une compilation systématique des données

¹ E/CN.16/2003/2.

relatives à la technologie et aux TIC a été approuvée. On pourrait en particulier aider les pays ne disposant pas de bases de données statistiques adéquates à évaluer la profondeur de la fracture numérique et à élaborer une stratégie sur mesure en matière de technologie et de TIC.

18. De nombreuses délégations ont estimé que combler le retard numérique n'était qu'un premier pas vers la réalisation des objectifs de développement. Il faudrait s'efforcer d'harmoniser la politique nationale en matière de science et de technologie ainsi que les cadres juridique et institutionnel y relatifs, avec les objectifs de développement du pays. Le rapport de synthèse de la Commission pourrait constituer un point de départ pour l'élaboration d'une telle stratégie.

19. Cette stratégie devrait aborder la question du renforcement des capacités d'intégration et d'apprentissage des nouvelles technologies. Plusieurs délégations ont fait remarquer que le manque de moyens pour intégrer et mettre à profit l'information disponible était l'une des principales causes de la fracture numérique et qu'il faudrait donc prendre des mesures pour améliorer la mise en valeur des ressources humaines et la maîtrise des outils informatiques. Afin de faire bénéficier toutes les couches de la population des avantages des TIC tout en préservant l'identité culturelle et linguistique des populations autochtones, on pourrait promouvoir l'utilisation d'une interface linguistiquement neutre, par exemple des systèmes basés sur des icônes. On peut envisager d'exporter les services relatifs aux TIC et les pays en développement pourraient en tirer parti en améliorant leur maîtrise des outils informatiques.

20. La participation de toutes les parties prenantes et la promotion de la croissance du secteur privé sont également des éléments importants dans une politique efficace en matière de science et de technologie. On a aussi fait remarquer que les TIC n'étaient que l'une des nombreuses pierres apportées à l'édifice du développement socioéconomique, qui reposait sur les principes de durabilité et de bonne gouvernance, ainsi que sur la mise en valeur des ressources humaines et la santé publique. Les applications des TIC dans des domaines tels que le commerce, la santé, l'éducation et la gouvernance ont pris de l'importance dans de nombreux pays. Dans le domaine de la santé par exemple, les TIC ont joué un rôle essentiel pour informer le public et enrayer de grandes épidémies telles que le syndrome respiratoire aigu sévère. On a également noté que puisque la gouvernance était le fondement de tous les efforts nationaux, il faudrait donner la priorité à la promotion du gouvernement électronique dans les initiatives en faveur d'une société informatisée.

21. À l'échelon mondial, il convient de s'attaquer aux problèmes nés de l'utilisation et de l'abus des TIC. Il s'agit notamment des problèmes de sécurité. Un autre type de problème tient à la domination des innovateurs sur les utilisateurs, aux échelons du pays et des entreprises. La rapidité de l'évolution des technologies et de leur obsolescence est également un problème pour les pays en développement, où l'investissement dans les nouvelles technologies est une décision importante.

22. Les membres de la Commission ont encouragé l'établissement de partenariats entre les organismes s'occupant des TIC, et ont suggéré que la Commission devrait être membre du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications. La Commission devrait utiliser le Sommet mondial sur la société de l'information pour promouvoir les notions de développement durable, de bonne gouvernance, de bien public et de responsabilité sociale dans les initiatives

mondiales en faveur d'une société du savoir. Il conviendrait également de renforcer la synergie entre la Commission et la CNUCED; par exemple, dans le cadre de ses travaux avec l'Organisation mondiale du commerce sur le transfert de technologie, la CNUCED pourrait tirer avantage des travaux de la Commission sur les TIC, et inversement.

Décisions de la Commission de la science et de la technique au service du développement

23. À sa 9e séance, le 9 mai, la Commission a été saisie du texte d'un projet de résolution intitulé « Science et technique au service du développement » qui a été présenté par le Président dans un document officiel.

24. La Commission a été informée que le projet de résolution n'avait aucune incidence sur le budget-programme.

25. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Autriche, du Maroc, du Brésil, des Philippines, de la Roumanie, de l'Inde et de la Turquie.

26. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a également fait une déclaration.

27. À la même séance, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le texte du projet de résolution (voir chap. I, sect. A), tel qu'il a été modifié oralement pendant les débats.

Rapport examiné par la Commission de la science et de la technique au service du développement au titre du point 2 de l'ordre du jour

28. À sa 9e séance, le 9 mai, la Commission a décidé, sur proposition du Président, de prendre acte du rapport du Secrétaire général au titre du point 2 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. C, décision 6/101).

Chapitre III

Note détaillée sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa cinquième session

1. À ses 3e et 4e séances, le 6 mai 2003, la Commission a tenu un débat général sur le point 3 de l'ordre du jour. Elle était saisie d'une note du Secrétariat sur la suite donnée aux décisions prises à sa cinquième session (E/CN.16/2003/3).
2. À la 3e séance, le 6 mai 2003, le chef de la Section de la science et de la technologie de la CNUCED a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, de la Fédération de Russie, du Soudan, du Ghana, de l'Inde, des Philippines, de la Turquie, du Maroc et du Cameroun, ainsi que par les observateurs de l'Angola et de Cuba.
4. Le chef de la Section de la science et de la technologie de la CNUCED a répondu aux questions soulevées lors du débat.
5. À la 4e séance, le 6 mai, des déclarations ont été faites par les représentants de la Turquie, de la Chine, de la Roumanie, du Brésil, du Cameroun et de l'Espagne, ainsi que par l'observateur de l'Ouganda.
6. Le chef de la Section de la science et de la technologie de la CNUCED a répondu aux questions soulevées lors du débat.

Résumé du débat général, établi par le Président

7. La Commission ayant demandé, à sa cinquième session, de nouveaux travaux complémentaires à ses travaux antérieurs sur le renforcement des capacités dans le domaine de la biotechnologie, le secrétariat a mis à profit le réseau de la science et de la technique au service du développement (STDev)¹ pour diffuser la documentation établie en préparation à l'issue des sessions d'étude sur la technologie, notamment les monographies nationales et les exemples de cadres juridiques et réglementaires ayant trait à la biotechnologie. En 2002, la Commission a également publié *Key Issues in Biotechnology* (UNCTAD/ITE/TEB/10). Ce document destiné aux décideurs analysait plusieurs aspects fondamentaux de l'ingénierie génétique moderne, ses applications en agriculture et en médecine, ses atouts et ses dangers potentiels. Une autre publication à l'intention des décideurs était une étude, alors en phase finale de rédaction, intitulée *The Biotechnology Promise: capacity-building for participation of developing countries in the bioeconomy*, qui se basait sur les monographies nationales pour illustrer les perspectives et les enjeux de la biotechnologie dans les pays en développement en termes d'agriculture et d'environnement, ainsi que pour l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique. Elle donnait des exemples d'initiatives publiques et privées et expliquait comment et pourquoi certaines réussissaient mieux que d'autres. Le secrétariat a en outre établi un rapport sur l'impact de la biotechnologie sur l'agriculture, la santé, la productivité et la viabilité de l'économie, ainsi que sur des questions connexes – transfert de technologie, renforcement des capacités et droits de propriété intellectuelle au regard des besoins et de la situation des pays en

¹ <<http://unctad.org/stdev>>.

développement. Ce rapport sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session en tant que rapport du Secrétaire général.

8. S'agissant de ses travaux antérieurs sur les partenariats et les mises en réseau, la Commission a publié une autre étude intitulée *Partnerships and Networking in Science and Technology for Development* (UNCTAD/ITE/TEB/11), dans laquelle elle analysait l'évolution des alliances stratégiques et partenariats mondiaux et recensait les possibilités qui s'offraient aux pays en développement.

9. L'initiative diplomatie/science et technologie avait été lancée en collaboration avec le Programme Science, technologie et innovation de la Kennedy School of Government de l'Université de Harvard. Il s'agit essentiellement de familiariser les diplomates et représentants des pays en développement avec les questions scientifiques et techniques afin de les aider à participer aux débats et aux négociations menées dans les réunions internationales où seraient traitées des questions liées à la science et à la technologie.

10. Les conclusions des travaux antérieurs de la Commission sur les TIC avaient été portées à l'attention des principaux intervenants dans l'action engagée pour combler le retard numérique, notamment le Groupe d'étude sur les TIC, et avaient été mises à profit dans les travaux de fond en cours. Elles avaient également été présentées à une réunion des experts du Groupe des Quinze sur la question. De plus, trois nouvelles études ont été publiées : *Coalition of Resources for Information and Communication Technologies* (UNCTAD/ITE/TEB/13); *Changing Dynamics of Global Computer Software and Services Industry: Implications for developing countries* (UNCTAD/ITE/TEB/12); *Electronic Commerce and Music Business Development in Jamaica: A portal to the new economy?* (UNCTAD/ITE/TEB/8).

11. En ce qui concerne la coordination dans le domaine de la science et de la technologie, la Commission, par l'intermédiaire de son Bureau et de son secrétariat, avait pris des mesures pour intensifier ses contacts au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organisations et institutions internationales, notamment représentation accrue à des réunions internationales telles que la Conférence de haut niveau Sud-Sud sur la science et la technologie, le Sommet mondial sur la société de l'information ou la Conférence internationale sur la science, la technologie et l'innovation, et mobilisation autour des nouvelles questions de politique internationale. Des exposés avaient également été présentés à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED, ainsi qu'à la session de 2002 du Conseil économique et social. Par ailleurs, des liens hypertexte avaient été échangés avec d'autres entités du système des Nations Unies, par exemple le Département des affaires économiques et sociales, le Groupe d'étude sur les TIC et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (qui relève de la CESAP), et un accord de partenariat avait été conclu avec le Development Gateway de la Banque mondiale.

12. L'importance et le potentiel de la biotechnologie ont été unanimement soulignés dans la discussion qui a suivi. La biotechnologie, discipline d'un intérêt considérable pour beaucoup de pays en développement en raison de son potentiel, a également suscité des débats reflétant un certain nombre d'inquiétudes et de malentendus. La Commission pourrait donc utilement poursuivre son travail de suivi sur cette question. L'une de ses récentes publications, consacrée au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la biotechnologie, était une excellente manière de faire profiter les pays en développement de ses travaux.

13. L'initiative diplomatie/science et technologie a été saluée et a suscité un vif intérêt. Les débats ont porté sur ses objectifs et sur les modalités de formation, à savoir la concertation sur l'action à mener dans différents domaines scientifiques et techniques.

14. On a dit que la coordination était particulièrement critique pour la Commission à ce stade. Elle était indispensable non seulement pour accroître l'efficacité des travaux, mais aussi pour faciliter la communication entre les organes du système des Nations Unies. Ainsi, c'est grâce à un organe de liaison et de coordination déjà établi que la récente épidémie virale en Asie avait pu être combattue et éradiquée.

15. Le réseau STDev pourrait ajouter à son rôle de portail de l'information scientifique et technologique celui d'outil essentiel de coordination entre les membres de la Commission et entre les organismes des Nations Unies. Une délégation a suggéré que l'information diffusée sur le STDev soit classée différemment, par exemple sous les rubriques TIC, biotechnologie, nanotechnologie, coordination et synergies. Le réseau pourrait également mettre en lumière la Commission, ses travaux et ses relations avec différents organes à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

16. La Commission a manifesté son intérêt pour le Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie de l'OMC. Le secrétariat a expliqué que le Groupe n'avait pas de liens précis avec la Commission, mais que la CNUCED y avait un statut d'observateur et avait participé à ses travaux. Il a été suggéré que le Président de la Commission prenne la parole devant le Groupe à sa prochaine réunion pour l'informer de l'intérêt que la Commission portait à ses travaux.

17. Des déclarations initiales ont été faites sur les nouvelles modalités de travail, à propos essentiellement de la décision du Conseil économique et social d'annualiser les sessions ordinaires de la Commission. Un autre élément nouveau a été le Groupe de travail sur le renforcement du rôle de la Commission, établi sans crédits budgétaires.

Chapitre IV

Présentation de rapports de pays sur les politiques en matière de technologie et d'innovation

1. La Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour à ses 4e, 5e, 6e et 7e séances, les 7 et 8 mai 2003.
2. À sa 5e séance, le 7 mai, la Commission a entendu des exposés des représentants du Soudan, du Maroc, du Ghana, de la Roumanie, de l'Algérie, de la Chine, de la Slovaquie et de l'Inde.
3. Le même jour, à sa 6e séance, elle a entendu des exposés des représentants de l'Éthiopie, de la République islamique d'Iran, de la Fédération de Russie et du Lesotho.
4. À sa 7e séance, le 8 mai, elle a entendu des exposés des représentants du Chili, du Cameroun et du Brésil.
5. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque, des Philippines, du Bélarus, de l'Inde, du Maroc et du Chili, ainsi que par l'observateur du Sénégal.
6. Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a également fait une déclaration.
7. À cette même 7e séance, l'observateur de la Confédération internationale des syndicats libres, organisation non gouvernementale dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social, a fait une déclaration.

Résumé du débat général, établi par le Président

8. Un certain nombre de délégués ont présenté des rapports sur les politiques et stratégies nationales en matière de TIC, décrivant les dernières avancées en matière de connectivité et d'accès, ainsi que les applications des TIC dans des domaines comme le commerce en ligne, le téléenseignement, la télémédecine et la téléadministration. De nombreux pays avaient défini des stratégies nationales et des plans d'action pour développer et utiliser les TIC, d'autres sont en train de le faire. La communauté internationale a été invitée à aider ce dernier groupe de pays à formuler et appliquer des stratégies nationales de développement et de diffusion élargie des TIC. Il existait toutes sortes de méthodes pour renforcer et développer les capacités dans le domaine des TIC. Dans une large mesure, la diversité des choix stratégiques reflétait celle des degrés de développement technologique. La plupart des délégués ont souligné la nécessité d'accroître la mise en valeur des ressources humaines grâce à l'éducation, à la formation et à la maîtrise de l'outil informatique. Compte tenu du faible niveau de financement de la recherche-développement dans la plupart des pays en développement, ils ont par ailleurs souligné la nécessité de multiplier les partenariats et les mises en réseau entre toutes les parties concernées – secteur public et acteurs privés, industries, établissements de recherche, universités et société civile.

Chapitre V

Budget de la Commission

1. La Commission a examiné le point 5 de l'ordre du jour à la 7e séance, le 8 mai 2003. Elle était saisie d'une note du Secrétariat sur le budget et les activités intersessions de la Commission (E/CN.16/2003/4).
2. À sa 7e séance, elle a entendu une déclaration liminaire du représentant de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement de la CNUCED.
3. À la même réunion, des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, du Ghana, du Brésil, du Cameroun et de l'Autriche.

Résumé du débat général, établi par le Président

4. Le secrétariat a présenté une note sur le budget de l'exercice biennal, qui portait à la fois sur le budget ordinaire et sur les ressources extrabudgétaires.
5. Au cours du débat qui a suivi, les membres de la Commission ont indiqué la nécessité d'augmenter les ressources extrabudgétaires pour les besoins du Fonds d'affectation spéciale pour la science et la technologie nouvellement constitué à la CNUCED, afin que la Commission puisse poursuivre ses activités et exercer ses fonctions comme il convient.

Chapitre VI

Fonctionnement de la Commission, y compris son rôle en ce qui concerne la coordination des activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à ses 8^e et 9^e séances tenues les 8 et 9 mai 2003. Elle était saisie d'une note du secrétariat sur le fonctionnement de la Commission, y compris son rôle en ce qui concerne la coordination des activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.
2. À sa 8^e séance, le 8 mai, la Commission a tenu un débat général sur ce point à l'ordre du jour et a entendu une déclaration préliminaire du chef de la Section de la science et de la technique de la CNUCED.
3. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque, du Ghana et des Philippines.
4. L'observateur de l'Office arabe pour les investissements et le développement agricoles, une organisation intergouvernementale invitée à participer à la sixième session de la Commission, a également fait une déclaration.
5. Le chef de la Section de la science et de la technique de la CNUCED a répondu aux questions posées durant le débat.

Résumé du débat général, établi par le Président

6. L'Assemblée générale des Nations Unies a entrepris, par sa résolution 54/201 en date du 22 décembre 1999, de renforcer la Commission de la science et de la technique au service du développement, reconnaissant que l'accès à la science et à la technologie et l'adaptation de celles-ci déterminaient dans une large mesure le rythme du développement. Le caractère intersectoriel de la science et de la technologie au sein du système des Nations Unies exigeait des orientations cohérentes et une meilleure coordination. Le Conseil économique et social a adopté par la suite une série de mesures visant à donner à la Commission les moyens de renforcer ses différents rôles et de s'acquitter de ses mandats.
7. Au nombre de ces mesures figure la tenue annuelle de la session ordinaire de la Commission, à compter de la sixième session. En vue de compenser les incidences budgétaires de cette décision, le Bureau de la Commission avait examiné auparavant les options suivantes : a) remplacer la session d'une durée de deux semaines tenue tous les deux ans par une session annuelle d'une semaine ou b) diminuer le nombre de séances/groupes de travail entre les sessions de quatre à une seule.
8. Une autre mesure a consisté dans la création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'analyser les moyens de renforcer le rôle joué par la Commission et sa participation à la formulation des recommandations et à la prise des décisions concernant les questions scientifiques et techniques dans le système des Nations Unies, de manière à renforcer la Commission.

9. Le secrétariat a également rendu compte de sa collaboration avec les entités du système des Nations Unies, notamment par le biais de son site WEB, ou en participant à des groupes de travail, en contribuant à des programmes d'activité et en procédant à une large diffusion de ses informations. Par l'intermédiaire de son bureau et de son secrétariat, la Commission a notamment collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, avec le Groupe d'études des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications, la Commission du développement durable, le Réseau interinstitutionnel sur la sécurité en matière de biotechnologie (IANB), le Groupe d'études des objectifs de développement du Millénaire sur la science, la technologie et l'innovation, le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologies (CAPTT), la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'AIEA et la CNUCED.

10. Le résultat des travaux de la Commission sur les TIC a été présenté aux comités préparatoires du Sommet mondial sur la société de l'information (juillet 2002 et février 2003, Genève); de la Conférence internationale sur la science, la technologie et l'innovation (septembre 2002, Cambridge, Mass.); de la Conférence de haut niveau Sud-Sud du groupe des 77 sur la science et la technologie (octobre 2002, Doubaï) et de la réunion sur les indicateurs des télécommunications/TIC mondiales (janvier 2003, Genève).

11. Au cours du débat, l'opinion a été exprimée que la coordination des activités dans le domaine de la science et de la technique des différents organismes du système des Nations Unies représenterait un véritable défi. Pour l'heure, la Commission ne devrait pas viser en priorité la coordination, mais davantage l'intégration des activités et la mise en commun des résultats obtenus. Elle pourrait intégrer et valoriser les activités en cours des différents organismes du système. Un membre de la Commission a cité le Conseil international des unions scientifiques comme source possible d'informations susceptibles d'aider à définir le travail de la Commission.

12. On a également suggéré que le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/218 de décembre 1979, soit réexaminé et que les points pertinents qui demeurent d'actualité soient adaptés aux réalités de la mondialisation. Tout en renforçant la coopération avec les autres organisations en vue de coordonner les progrès récents et réduire les doubles emplois, la Commission devrait également s'attacher à l'amélioration des conditions d'existence, à l'allégement de la pauvreté et à la lutte contre les maladies conformément aux objectifs du Millénaire.

Décision de la Commission

Rapport du groupe de travail à composition non limitée de la Commission

13. À sa 9e séance, le 9 mai, la Commission a examiné le rapport du groupe de travail à composition non limitée, présenté par le Président du groupe de travail, M. Pedro Sebastião Teta (Angola), contenu dans un document officieux.

14. À la même séance, sur proposition du Président, la Commission a pris note du rapport du groupe de travail à composition non limitée et a décidé de l'inclure dans son rapport final (pour le texte de la décision, voir chap.I, sect. C, décision 6/102).

15. La teneur du rapport du groupe de travail à composition non limitée est la suivante :

**Rapport du groupe de travail à composition non limitée
de la Commission de la science et de la technique au service
du développement relatif à l'application de la résolution 37/2002
du Conseil économique et social**

Au moment où l'ensemble du système des Nations Unies concentre ses efforts et ses ressources afin de réaliser les objectifs du Millénaire, il est souhaitable que la Commission poursuive et renforce ses activités en vue de produire des résultats concrets et mesurables dans la poursuite de ces mêmes objectifs.

L'adoption des objectifs du Millénaire pour orienter l'ensemble de ses activités aiderait la Commission à obtenir une meilleure visibilité tout en assurant une interaction effective et une coopération efficace avec les autres organismes des Nations Unies, avec les institutions spécialisées ainsi qu'avec les récentes initiatives axées sur la technologie, lancées aux niveaux national, régional et mondial.

En élaborant des thèmes de fond et activités liés aux objectifs du Millénaire, la Commission devrait se limiter aux domaines spécialisés dans lesquels elle est à même de jouer un rôle à la fois complémentaire et quantifiable. En outre, ses thèmes de fond et activités devraient constituer une base efficace de mobilisation des ressources allouées à l'heure actuelle pour les préparatifs des sommets mondiaux, en particulier le Sommet mondial sur la société de l'information ainsi que pour la prochaine série de négociations commerciales.

Suite à leur adoption par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, les thèmes de fond de la Commission devraient orienter les activités dans le domaine de la science et de la technique au service du développement de l'ensemble du système des Nations Unies en vue de réaliser des objectifs spécifiques du Millénaire. Naturellement, dans le cas présent comme dans d'autres, un appui déterminé du Conseil économique et social serait crucial en vue d'obtenir la synergie et la complémentarité souhaitables au sein du système des Nations Unies. Plus qu'ailleurs un tel appui serait indispensable pour assurer une coopération plus étendue et des ressources accrues en matière de recherche-développement sur des questions cruciales pour les pays en développement dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'eau, du développement social, etc.

Outre la recherche des possibilités de mobiliser la recherche-développement en faveur d'objectifs spécifiques du Millénaire, la Commission devrait rechercher un mécanisme permettant d'obtenir un plus grand impact de la recherche-développement sur l'obtention de résultats tangibles dans la réalisation des objectifs du Millénaire dans les domaines retenus pour ses activités.

Il conviendrait d'adopter de nouvelles modalités d'interaction et de coordination faisant appel aux technologies de l'information et des communications (TIC). Par exemple, les téléconférences constituent un moyen d'améliorer la diffusion et l'échange d'informations et d'expertises entre les organismes des Nations Unies, en mettant l'accent sur le rôle des commissions régionales de l'ONU, des gouvernements, des industriels et des ONG. On pourrait également promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé en matière de transfert et de commercialisation de ces technologies. La Commission et le Groupe d'études sur les TIC pourraient unir leurs efforts avec les entreprises commerciales pour susciter des parrainages, notamment de sociétés transnationales concernées.

Les activités de la Commission en vue de renforcer les contributions de la science et de la technique à la réalisation des objectifs du Millénaire devraient :

- Tant en ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies que les secteurs public et privé, promouvoir les activités ayant pour objectif l'élaboration de politiques dans les domaines de la science, de la technique et de l'innovation, la conception de stratégies d'exécution ainsi que la promotion de cadres législatifs et réglementaires nécessaires à l'adoption et à la mise en oeuvre des nouvelles connaissances en matière de recherche-développement;
- Établir des modalités permettant de mesurer et d'évaluer les progrès réalisés dans le domaine de la science et de la technique en matière de renforcement des capacités et de la formation dans le cadre du développement socioéconomique, en mettant l'accent sur la valorisation des ressources humaines à l'échelon national et de renforcer les compétences de négociation des pays en développement dans le cadre des négociations mondiales relatives aux questions de science et de technique, notamment l'initiative en matière de diplomatie de la science et de la technologie;
- Promouvoir la création d'observatoires de la science et de la technologie et diffuser les meilleures pratiques, notamment en matière de formation à la diplomatie;
- Établir des réseaux à l'échelle régionale et internationale en mettant l'accent sur la coopération en matière de recherche-développement dans les domaines critiques pour le développement durable, notamment les questions d'accès à l'eau potable, de sécurité alimentaire et de santé dans les pays en développement (maladies, épidémies et situations d'urgence sanitaire);
- Inclure les questions de science et de technologie dans toutes les initiatives de développement, activités et réunions au sein du système des Nations Unies, améliorer les échanges d'informations entre les organismes et organisations intergouvernementales s'occupant de science et de technologie en mettant particulièrement l'accent sur la programmation conjointe et les activités communes, sur la synthèse des résultats obtenus et sur les problèmes qui restent à résoudre, tout en

informant en temps voulu les membres de la Commission de tous les résultats pertinents;

- Jouer un rôle de catalyseur en assurant la promotion de partenariats axés sur la science et la technologie en vue de réaliser des objectifs spécifiques du Millénaire.

Il ne sera guère possible d'entreprendre les activités susmentionnées avec les ressources actuellement allouées à la Commission. Un appui budgétaire supplémentaire immédiat s'avérerait indispensable à cet égard. Des ressources additionnelles devraient également être fournies par les gouvernements. Cet appui pourrait se concrétiser sous forme d'une coopération plus efficace en matière d'échange d'informations actualisées sur les initiatives prises à l'échelon national ainsi que par le biais d'un meilleur partage des données de l'expérience relatives à l'évaluation et à l'application des nouvelles technologies. De même, il conviendrait d'améliorer les échanges d'informations en matière d'élaboration de politiques et de stratégies tout en renforçant la diffusion des meilleures pratiques.

La Commission devrait faire participer l'ensemble des acteurs concernés aux débats et échanges sur le rapport du groupe de travail à composition non limitée par le biais du Réseau de la science et de la technologie au service du développement, en vue d'obtenir des réactions ainsi que de nouvelles suggestions. Les progrès accomplis grâce aux modalités de travail plus efficaces seront examinés lors de la prochaine session de la Commission.

Chapitre VII

Élection du Président et des autres membres du Bureau pour la septième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 10e séance, le 9 mai 2003. Elle a élu par acclamation le Président et les autres membres du Bureau pour sa septième session :

Président : M. Arnolfo Ventura (Jamaïque)

Vice-Présidents : Mme Galina Butovskaya (Bélarus)

M. Vijaya Kumar (Sri Lanka)

M. Jesús Martínez Frias (Espagne)

M. Zacharie Pervet (Cameroun)

2. À la même séance, le Président élu a fait une déclaration.

Chapitre VIII

Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la septième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 8 de son ordre du jour à sa 8e séance, le 8 mai 2003. Elle était saisie d'une note officieuse du secrétariat contenant le projet d'ordre du jour provisoire et la documentation de la septième session.
2. À la même séance, suite aux déclarations faites par les représentants du Cameroun, de la Fédération de Russie, de l'Autriche, de l'Éthiopie et du Maroc ainsi que par le chef de la Section de la science et de la technique de la CNUCED, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa septième session contenu dans la note officieuse, et en a recommandé l'adoption par le Conseil économique et social (voir chap. I, sect. B, projet de décision III).

Chapitre IX

Questions diverses

1. La Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour à ses 4e, 8e et 9e séances les 6, 8 et 9 mai 2003.
2. À la 4e séance, le 6 mai 2003, le Secrétaire général de la CNUCED a fait une déclaration devant la Commission.
3. À la même séance, la Coprésidente du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes a fait une déclaration.
4. Également à la même séance, les représentants du Brésil et de l'Inde ont fait des déclarations.
5. À la 8e séance, le 8 mai, la Commission a participé à une visioconférence avec le Président du Groupe d'étude chargé des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la science, à la technologie et à l'innovation à la Kennedy School of Government de l'Université d'Harvard.

Résumé du débat général, établi par le Président

6. Le Secrétaire général de la CNUCED, M. Rubens Ricuperto, a fait observer que la science et la technique étaient au centre du débat sur le développement depuis que la conviction s'était faite jour au niveau mondial que le savoir ouvrait la voie au développement. La Commission de la science et de la technique au service du développement a été créée afin d'appeler l'attention sur la question et d'encourager les activités à l'échelon intergouvernemental. Le rôle qu'elle a joué afin de renforcer les capacités nationales dans le domaine des biotechnologies témoignait de son utilité et de son efficacité.
7. Il serait possible de mieux tirer parti des travaux respectifs de la Commission et de la CNUCED. Dans le cadre de sa prochaine conférence, la CNUCED a décidé de faire porter ses efforts sur le renforcement des capacités nationales afin d'étayer durablement le développement socioéconomique. Elle est partie du principe que le dynamisme économique d'un pays, envisagé sous l'angle du commerce et du développement ainsi que de la diversification et de la consolidation des exportations, reposait sur sa capacité d'innovation. L'apport de la Commission dans ce domaine, ainsi que dans celui de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie, pourrait être décisif.
8. De l'avis du Secrétaire général de la CNUCED, le marché était suffisamment vaste pour accueillir diverses catégories d'opérateurs, petits et grands, chacun faisant valoir les atouts qui lui étaient propres. Citant l'exemple de l'industrie du textile et de l'habillement, il a fait observer que certains pays asiatiques et africains avaient su s'implanter sur le marché des produits à bas prix tandis que les maisons de couture européennes se concentraient sur les produits haut de gamme. L'industrie textile se caractérisait aussi par l'apparition de nouvelles matières. L'innovation, tant sur le plan du style que sur celui des textiles, expliquait le dynamisme de ce secteur.

9. De nombreux pays avaient besoin d'aide afin de renforcer leur capacité d'innover. La Commission était un instrument viable pour placer la science et la technique – et la capacité d'innovation – au centre des initiatives de développement.

10. Au cours du débat qui a suivi, il a été proposé de préférer le terme « symbiose » à celui de « synergie » pour qualifier les programmes de travail de la CNUCED et de la Commission du fait du caractère complémentaire de l'un et de l'autre. De fait, les pays en développement devraient bénéficier des possibilités offertes par les nouvelles technologies. La onzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sera l'occasion rêvée pour les deux organes de coopérer et de coordonner leurs efforts dans ce domaine. L'annualisation de ses sessions permettra à la Commission de suivre de plus près l'évolution technique ainsi que les problèmes qui l'accompagnent et d'y répondre plus rapidement et de façon mieux adaptée. La Commission pourra aussi faire connaître son activité auprès d'un plus grand nombre de forums et d'organes.

11. La visioconférence organisée entre la Commission et le professeur Calestous Juma¹, coordonnateur du Groupe d'étude chargé des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la science, à la technologie et à l'innovation, a porté sur la façon dont les pays en développement pouvaient le mieux tirer parti de l'innovation technique, notamment des techniques nouvelles ou naissantes. Le Groupe d'étude a retenu cinq domaines prioritaires : cadre directif et instauration d'un milieu porteur; ressources humaines; entrepreneuriat; recherche-développement; capacité de déceler les possibilités et d'anticiper les tendances. M. Juma a souligné le rôle crucial que pouvait jouer la Commission en montrant comment la science et la technique pouvaient servir les objectifs du Millénaire en matière de développement.

12. Il a été dit que le développement économique était généralement le fruit d'une transformation technique inscrite dans la durée et étayée par des ajustements institutionnels cohérents et efficaces. Les pays en développement devraient être étroitement associés aux révolutions technologiques dès le début, au lieu de devoir s'y adapter par la suite, comme cela a été le cas avec les technologies de l'information et de la communication.

13. Il a été dit que certains pays en développement n'avaient pu utiliser efficacement les ressources dont ils disposaient; il y a lieu d'incorporer les questions relatives à la science et à la technique dans tous les mécanismes et activités des pouvoirs publics. L'importance des universités a également été reconnue. La Commission s'est intéressée aux universités en 1992, notamment par rapport au rôle qu'elle même jouait en diffusant le savoir, et a souligné l'importance des partenariats entre les universités des pays industrialisés et des pays en développement. Faire coexister harmonieusement la recherche fondamentale, la recherche appliquée et les retombées industrielles devrait être une activité prioritaire. Le cas de la Chine, qui a beaucoup investi dans l'enseignement scientifique et technique, a servi à illustrer l'importance que revêtait l'éducation. La capacité de ce pays à tirer parti de la technique était l'aboutissement de 30 ou 40 ans d'investissements dans les filières d'enseignement scientifique et technique.

¹ Spécialiste du développement international, Calestous Juma dirige le programme relatif à la science, à la technique et à l'innovation à la Kennedy School of Government (Université d'Harvard).

14. Le rôle majeur joué par la société civile et la démocratisation de la science ont également été abordés. Il a été dit que peu d'organisations non gouvernementales avaient une opinion impartiale et nuancée quant il s'agissait de la science et de la technique. Les deux extrêmes étaient représentés : les organisations issues du monde des affaires n'insistaient que sur les aspects positifs, les autres sur les aspects négatifs. La Commission de la science et de la technique au service du développement pourrait encourager la création d'organisations non gouvernementales plus à même de présenter une position équilibrée.

15. Mme Shirley Malcom, Coprésidente du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes, a présenté les activités du Conseil. Créé par la Commission en 1995 afin d'examiner la place faite aux femmes dans les domaines scientifiques et techniques, le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec la Commission. Il tient celle-ci régulièrement informée de ses activités, la Commission étant quant à elle représentée aux réunions du Conseil.

16. Les activités du Conseil ont jusqu'à présent été financées par les Pays-Bas, par l'intermédiaire de son ministère des affaires étrangères, la dernière allocation en date couvrant la période allant de janvier 2003 à décembre 2004. En mai 2003, 10 comités nationaux pour l'égalité des sexes dans les domaines scientifiques et techniques avaient été créés ou étaient sur le point de l'être : deux en Amérique, cinq en Afrique, deux en Asie et un dans un pays européen en transition. En outre, des coordonnateurs nationaux étaient en poste dans 13 pays, pour la plupart au sein de ministères. Le Conseil a continué à travailler avec les organismes des Nations Unies, notamment le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Il s'attache avec d'autres partenaires à ce que la question de l'égalité des sexes soit prise en compte lors de la Convention de la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, qui se tiendra à Shanghai en 2004, et travaille en étroite collaboration avec l'Organisation des femmes scientifiques du tiers monde, Once and Future Action Network et Women in Global Science and Technology.

17. À la dernière session en date du Conseil, il a été décidé de renforcer les échanges et la collaboration entre la Commission et le Conseil. Le Conseil prendra part aux travaux des groupes de la Commission et sera associé aux échanges d'informations et de vues.

18. Au cours du débat qui a suivi, une délégation a déclaré que les femmes se dirigeaient en plus grand nombre vers des activités professionnelles plus diversifiées que par le passé, mais les perspectives d'avancement demeuraient restreintes. Un accord s'est dégagé sur le fait que la Commission et le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes devaient intensifier leur collaboration.

Mesures prises par la Commission

Contribution de la Commission de la science et de la technique au service du développement au débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré au développement rural

19. À sa 9e séance, le 9 mai, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Contribution de la Commission de la science et de la technique au service

du développement au débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré au développement rural» présenté par le Président dans un document établi à titre officieux.

20. À la même séance, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le texte du projet de décision (voir chap. I, sect. B, projet de décision I).

**Réunion des bureaux de la Commission de la science et de la technique
au service du développement et du Conseil économique et social**

21. À sa 9e séance, le 9 mai, la Commission a décidé d'annexer à son rapport un résumé concernant les travaux de la réunion tenue le 7 mai par les bureaux de la Commission et du Conseil économique et social (voir annexe III).

Chapitre X

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session

1. À la 10e séance, le 9 mai 2003, le Vice-Président de la Commission, qui faisait également office de rapporteur, M. Jesús Martínez Frias (Espagne) a présenté et révisé oralement le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session (E/CN.16/2003/L.2).
2. À la même séance, la Commission a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa sixième session, tel qu'oralement révisé, et a chargé le Rapporteur d'en établir la version définitive.

Chapitre XI

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement a tenu sa sixième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 5 au 9 mai 2003; elle a tenu 10 séances (de la 1re à la 10e séances).
2. La session a été ouverte par le Président, M. Vijaya Kumar (Sri Lanka), qui a également prononcé une déclaration liminaire.
3. À la 1re séance, le 5 mai, le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a fait une déclaration.
4. À la même séance, des déclarations ont été prononcées par les intervenants suivants, qui avaient été invités à prendre la parole devant la Commission : M. José María Figueres, Président du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications de l'Organisation des Nations Unies; M. Montasser Ouaili, Secrétaire d'État à l'informatique et à l'Internet (Tunisie); et M. Marc Furrer, Secrétaire d'État et Directeur de l'Office fédéral suisse des communications.

B. Participation

5. Ont participé à la session les représentants de 27 États membres de la Commission. Y ont assisté également des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres, des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et autres. La liste des participants figure à l'annexe I.
6. À sa 1re séance, le 5 mai, comme suite à une déclaration de son président, la Commission a invité l'Office arabe pour les investissements et le développement agricoles à prendre part aux travaux de sa sixième session.

C. Élection du Bureau

7. À la 6e séance de sa cinquième session, le 31 mai 2001, la Commission avait élu par acclamation le Bureau de sa sixième session, composé comme suit :

Président : M. Vijaya Kumar (Sri Lanka)
Vice-Présidents : M. Pedro Sebastião Teta (Angola)
M. Sergio von Horoch (Paraguay)
M. Stefan Moravek (Slovaquie)
M. Jesús Martínez Frias (Espagne)

8. À sa 1re séance, le 5 mai 2003, la Commission a élu par acclamation M. Joseph Cobbinah (Ghana) et M. Jorge Luis von Horoch (Paraguay) Vice-Présidents pour sa sixième session, en remplacement de M. Pedro Sebastião Teta (Angola) et de M. Sergio von Horoch (Paraguay), démissionnaires.

9. À sa 3e séance, le 6 mai, la Commission a confié les fonctions de rapporteur à M. Jesús Martínez Frias (Espagne), Vice-Président.

D. Ordre du jour et organisation des travaux

10. À sa 1re séance, le 5 mai, la Commission a adopté son ordre du jour provisoire (document E/CN.16/2003/1) et approuvé l'organisation des travaux présentée dans le document E/CN.16/2003/L.1. L'ordre du jour était rédigé comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 2. Thème de fond : « Développement technologique et renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique », une attention particulière devant être accordée aux technologies de l'information et de la communication (TIC) en tant que technologies ayant des incidences mondiales, de larges applications et un potentiel croissant. Le thème englobera : le transfert de technologie, la diffusion des TIC et le renforcement des capacités dans ce domaine pour une plus grande compétitivité des pays en développement et des pays en transition.
 3. Note détaillée sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa cinquième session.
 4. Présentation de rapports de pays sur les TIC.
 5. Budget de la Commission.
 6. Fonctionnement de la Commission, y compris son rôle en ce qui concerne la coordination des activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.
 7. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la septième session de la Commission.
 8. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la septième session de la Commission.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session.
11. À sa 1re séance, le 5 mai, la Commission a décidé que son président établirait un résumé du débat général pour chaque point inscrit à son ordre du jour en vue de le faire figurer dans son rapport définitif.

E. Documentation

12. À sa sixième session, la Commission était saisie des documents dont la liste figure à l'annexe II.

Mesures prises par la Commission

Durée des futures sessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement

13. À sa 9^e séance, le 9 mai, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Durée des futures sessions de la Commission de la science et de la technique au service du développement » présenté par le Président dans un document établi à titre officieux.

14. À la même séance, le Secrétaire a fait une déclaration concernant les économies qui pourraient résulter du fait de l'adoption du projet de décision.

15. Également à sa 9^e séance, la Commission a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le texte du projet de décision (voir chap. I, sect. B, projet de décision II).

16. Le représentant de l'Autriche a fait une déclaration après l'adoption du projet de décision.

Annexe I

Participation

Membres*

Algérie	Messaoud Boumaour, Abdelhakim Benekaa, Ali Drouiche, Fateh Kouri
Allemagne	Andreas Stamm
Autriche	Bernd Michael Rode, Peter Storer
Bélarus	Galina Butovskaya, Dmitry Zorin
Belgique	Guy Rayee
Bolivie	Angélica Navarro
Brésil	Luis Felipe De Seixas Correa, Marilia Sardenberg, José Marcos Nogueira Viana
Cameroun	Zacharie Perevet, Jacqueline Nicole Mono Ndjana, Efa Fouda
Chili	Jorge Guzman, Manuel Barrera
Chine	Han Li
Espagne	Jesús Martinez Frias, Julio Guzman Rodriguez
Éthiopie	Mulugeta Amha
Fédération de Russie	Oleg Roudenskiy
Ghana	David Gyewu, Joseph R. Cobbinah, Matilda Aku Alomatu
Inde	Indira Nath, Preeti Saran
Iran (République islamique d')	Hojatollah Haj Hosseini, Mehdi Fakheri
Jamaïque	Arnoldo Ventura, Symone Betton
Lesotho	Maseqobela Williams
Maroc	Yahya Boubdellaoui, Youns Tijani
Paraguay	Jorge Luis Von Horoch, Lorena Patiño
Philippines	Angelina Sta. Catalina, Visitación V. Asiddao
Roumanie	Rolanda Predescu, Florian Ciolacu
Sierra Leone	Thomas Yormah
Slovaquie	Stefan Moravek, Milan Herman, Pavol Hrmo, Milan Majék
Soudan	El Tayeb Idris Eisa
Sri Lanka	Vijaya Kumar, Silva Dayaratna
Turquie	S. Sumru Inal

* Le Bangladesh, la Grenade et la Jordanie n'étaient pas représentés à la session.

États Membres de l'Organisation des Nations Unies représentés par des observateurs

Angola, Colombie, Croatie, Cuba, Égypte, Érythrée, Finlande, France, Gabon, Grèce, Hongrie, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Lettonie, Madagascar, Mauritanie, Mexique, Nicaragua, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Portugal, République démocratique du Congo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Slovénie, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen et Zimbabwe

Organisation des Nations Unies

Commission économique pour l'Asie occidentale, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Institutions spécialisées et organisations reliées à l'ONU

Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation intergouvernementale représentée par des observateurs

Organisation de la Conférence islamique

Organisations non gouvernementales

Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général

Confédération internationale des syndicats libres

Confédération mondiale du travail

Organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial

Internationale démocrate chrétienne

Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation des Nations Unies

Organisation ayant été invitée à participer aux travaux de la sixième session de la Commission

Office arabe pour les investissements et le développement agricoles

Annexe II

Documents dont la Commission était saisie à sa sixième session

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.16/2003/1	1	Ordre du jour provisoire annoté
E/CN.16/2003/2	2	Rapport du Secrétaire général : rapport de synthèse des groupes d'étude de la Commission sur le développement technologique et le renforcement des capacités pour une plus grande compétitivité dans une société numérique
E/CN.16/2003/3	3	Note du secrétariat sur la suite donnée aux décisions prises par la Commission à sa cinquième session
E/CN.16/2003/4	5	Note du secrétariat sur le budget de la Commission
E/CN.16/2003/5	6	Note du secrétariat sur le fonctionnement de la Commission, y compris son rôle en ce qui concerne la coordination des activités menées dans le domaine de la science et de la technique au service du développement
E/CN.16/2003/L.1	1	Note du secrétariat sur l'organisation des travaux de la session
E/CN.16/2003/L.2	10	Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session

Annexe III

Résumé de la réunion tenue par les bureaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement et le Conseil économique et social

Le débat a d'abord porté sur la nécessité de renforcer la coordination entre le Conseil et ses commissions techniques, aux fins de faciliter la mise en oeuvre des textes issus des grandes conférences organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et, notamment, le programme de travail relatif aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Faisant rapport sur ses activités, le Bureau de la Commission a abordé les questions suivantes : le site Web consacré à la science et à la technique au service du développement (STDev), qui a été décrit comme un portail permettant de mieux connaître l'action du système des Nations Unies dans ce domaine; l'initiative tendant à sensibiliser les diplomates aux questions scientifiques et techniques; les indices de développement en matière de technologies de l'information et de la communication, qui étaient sur le point d'être publiés. Le Bureau de la Commission a également fait rapport sur sa collaboration avec le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, le Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information, le Groupe d'étude chargé des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait à la science, à la technologie et à l'innovation et le Conseil consultatif pour l'égalité des sexes. Il a souligné l'importance de la réflexion que la Commission menait sur les questions techniques au sein du système des Nations Unies. Le travail de la Commission a été largement diffusé auprès des gouvernements et des universités.

Le Bureau du Conseil a exprimé son plein appui à la Commission et lui a su gré de son action. Il a déclaré que le travail de la Commission dans le domaine des biotechnologies facilitait les activités du Conseil et que celui qu'elle menait dans le domaine des TIC aiderait le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications aussi bien que le Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information. Il a accueilli favorablement les travaux remarquables de la Commission sur les indices de développement des TIC. Les indices de développement étaient parmi les plus complets à ce jour et pourraient être particulièrement utiles aux pays en développement. Le Bureau a estimé que le travail de la Commission dans le domaine des biotechnologies comptait parmi les contributions les plus marquantes au débat de haut niveau du Conseil économique et social consacré au développement rural.

Le Bureau du Conseil a pris note avec satisfaction de la collaboration entre la Commission et son conseil consultatif pour l'égalité des sexes et du fait que la Commission avait tenu compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans son programme de travail. Il a également estimé que le site Web STDev était très complet et présentait un grand intérêt. Le Bureau a bien compris l'importance qu'il y avait à faire converger les programmes de travail du Conseil et des commissions techniques et a souligné la nécessité d'améliorer les échanges de part et d'autre. Il a pris note des préparatifs relatifs à l'organisation d'une réunion des présidents des commissions techniques et à l'examen systématique des rapports des commissions dans les mois qui précèdent la session de fond du Conseil. Le Bureau a déclaré que

le Conseil devrait choisir le thème de sa session de 2004 suffisamment tôt pour permettre aux commissions techniques de présenter des communications.

Le Bureau du Conseil a proposé que la Commission de la science et de la technique au service du développement collabore avec la Commission de la condition de la femme du fait que celle-ci a commencé à se pencher sur la question de la situation des femmes au regard des TIC. Il a également émis l'avis que la Commission devrait se réserver la possibilité d'adapter son programme de travail de façon à tenir compte des questions qui pourraient prendre forme entre deux sessions.
